



Fédération Syndicale Unitaire
Conseil Fédéral Régional des Pays de la Loire

Mixage...dans la formation professionnelle

**Avis du Conseil Fédéral Régional
des Pays de la Loire de la FSU**



Un débat d'actualité

Lors du dernier CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale), au mois d'octobre 2012, le recteur et le président de région ont cosigné un document de cadrage intitulé « Évolution de l'offre de formation professionnelle initiale rentrée 2013 » préconisant, avec toutes les subtilités de langage afin de ne pas paraître trop intrusif, de soutenir « le développement de pratiques innovantes qui permettent de renforcer » des filières peu attractives mais à forte insertion. Ainsi, « le mixage des publics (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle continue dans un même groupe) et le mixage des parcours (1^{ère} année de formation sous statut scolaire, 2^{ème} et/ou 3^{ème} année par apprentissage) permettent de conserver dans l'offre de formation professionnelle initiale les offres les moins attractives mais porteuses d'emplois ». Ce document entérine une tendance, une option prise depuis quelques années maintenant en matière de formation professionnelle initiale : le développement du mixage, des parcours, des publics.

Quelle réalité revêt réellement ce dispositif ? Peut-il être une réponse aux problèmes de l'enseignement professionnel ?

La FSU, première fédération syndicale dans l'éducation, par la variété de ses champs d'intervention, a toute légitimité à se poser ces questions que ce soit pour les élèves, pour les familles ou pour les personnels.

Le mixage est-il une bonne ou une mauvaise solution aux vrais problèmes que rencontre aujourd'hui la formation professionnelle ?

Un mixage multiforme

Le mixage prend plusieurs formes :

- **Mixage des parcours.** La première année de formation (ou les deux premières), les jeunes sont sous statut scolaire en lycée professionnel puis ils terminent leur cycle de formation comme apprenti. (c'est celui qui s'est le plus développé)
- **Mixage des publics(élèves/apprentis...).** Dans la même classe sont regroupés des élèves, des apprentis voire des adultes en formation continue. On notera qu'il existe aussi et se développe également entre apprentis et adultes en formation. Il tend parfois même à se généraliser
- **Mixage des établissements.** Les jeunes signent un contrat d'apprentissage, ils commencent leur cycle dans un CFA public puis ils le terminent dans un CFA privé (consulaire ou professionnel).

Actuellement en Pays de la Loire, il existe 41 formations concernées du CAP au BTS dont 18 en mixage de publics.

Un contexte favorable à la mise en place de ces dispositifs

Aujourd'hui dans un contexte de crise économique et sociale, la question de la formation professionnelle constitue un enjeu de société majeur : comment par la formation répondre au fléau du chômage ?

Deux dynamiques sont à l'œuvre: l'adéquationnisme indispensable entre emploi et formation (même initiale) et le rôle majeur que doivent jouer les entreprises dans le dispositif de formation.

Il est aussi utile de rappeler la situation très fragile de la formation professionnelle initiale scolaire dans les LP (de l'éducation nationale ou agricoles) suite aux différentes réformes (RVP, RGPP...). La question de la formation professionnelle est devenue un enjeu politique majeur afin de répondre par la qualification au chômage structurel qui frappe notre pays. Plusieurs dynamiques sont à l'œuvre conjointement : la première est un discours utilitariste qui voit l'enseignement professionnel uniquement en terme d'employabilité, sans donner corps à l'éducation de la personne. En découle, la présence de plus en plus prégnante des entreprises dans les processus de formation. La seconde logique est un discours ambiant qui mélange les publics et les attentes de ceux-ci et pour qui l'Apprentissage est la solution à tous nos maux. Elle n'est pourtant qu'une voie de formation possible. La troisième logique dérive elle des lois de décentralisation qui ont petit à petit cédé aux régions des dispositifs éducatifs et que la prochaine loi va accentuer, situation d'autant plus enviable pour les conseils régionaux que de nombreux LP (EN ou agricole) ont vu leur formation professionnelle fragilisée.

Ainsi c'est sur ce **terreau que des arguments fleurissent quant au mixage**. C'est au nom de « beaux principes » que Rectorat et Conseil régional impulsent ces dispositifs. Il s'agit de :

- soutenir ou sauver des formations qui souffrent d'un déficit d'attractivité alors qu'elles préparent à des métiers qui recrutent.
- conforter l'offre existante sous statut scolaire de niveau IV et III tout en diversifiant les voies d'accès à la qualification.
- renforcer l'attractivité de formations auprès des scolaires par l'ouverture de celles-ci à des apprentis.
- renforcer l'apprentissage public.
- répondre à un objectif de rationalité économique.
- permettre aux apprentis d'enrichir le vécu professionnel des élèves par la confrontation.

Les enjeux du mixage

Des enjeux politiques

Ces dispositifs induisent tout d'abord une vision politique de la formation professionnelle initiale.

Ainsi, nous sommes bien ici dans une anticipation de l'acte III de la décentralisation (qui irait vers un transfert de compétences supplémentaires aux Conseils régionaux en matière de formation initiale scolaire (en particulier de carte scolaire, voir article 9 du projet de loi sur la décentralisation). Un des aspects de ce projet est le renforcement du rôle normatif des régions. Cela aboutirait à la fin d'une vision, une vision nationale. Et donc à la main mise des conseils régionaux sur l'ensemble de la formation professionnelle dont l'objectif réducteur viserait à la seule employabilité immédiate et locale au détriment d'une formation plus ambitieuse source d'émancipation pour chaque jeune et seule capable de permettre une mobilité professionnelle tout au long de la vie. Ils s'inscrivent bien dans un souhait de valoriser et de développer l'apprentissage et non pas celui de soutenir et développer les formations en lycées



professionnels. Ils sont une réponse (cadeau ?) aux professionnels englués dans la réforme de la voie professionnelle (bac pro 3 ans). Les entreprises refusent souvent de s'engager trois ans avec un jeune apprenti. Le mixage des parcours (1+2) est donc une réponse non pas pédagogique mais économique. Il permet de répondre aux demandes des entreprises.

Il y a également des enjeux financiers. Ces décisions se traduisent également par un désengagement financier du Conseil régional en direction de l'État. Les deux dispositifs sont en effet financés par deux structures différentes : l'État et le conseil régional. Ainsi souvent dans les formations mixées, le nombre d'apprentis est limité à un tiers de l'effectif. Les autres restent élèves.

Pourquoi limiter le nombre d'apprentis ? Le financement des sections d'apprentissage est assuré par un organisme régional, si la part est inférieure à un tiers, le financement est à la charge de l'Éducation Nationale.

Dans les lycées professionnels, cette mixité permet donc parfois à la région de faire financer des heures par des agents titulaires d'État.

Des enjeux sur les structures : le mixage des mixages

Dans de nombreux établissements, la pression politique et institutionnelle d'ouvrir des sections de ce type est forte. La proposition doit être débattue dans les conseils d'administration. Ce mixage concernerait les élèves de seconde professionnelle qui ont commencé leur formation. Pour un certain nombre d'entre eux, ils auraient la possibilité de changer de statut soit en première soit en terminale.

Pourquoi cette proposition pour certaines filières ? Un argument est le manque de demande pour certaines sections (technicien d'usinage par exemple). Les établissements ne font pas le plein en seconde, beaucoup d'élèves arrêtent avant le bac. Le manque d'effectif est le même dans les CFA, les entreprises ne souhaitent pas avoir d'apprentis pour une formation de 3 ans. Depuis quelques années, des jeunes suivent une formation dans des CFA sans avoir de contrat d'apprentissage dès le début.

Les élèves qui ont commencé en seconde, pensent que certains auront la possibilité de devenir apprentis, mais les conseils d'administration (CA) ne se sont pas encore prononcés. La pression sur les membres des CA va être forte. Le chantage à la fermeture est déjà utilisé dans certains établissements. Pourtant les élus de la région lors des Comités Académiques de l'Éducation Nationale (CAEN), ont répété que le mixage ne devait pas être imposé dans les établissements.

Des enjeux pédagogiques

Le mixage élèves/apprentis existe déjà dans certains établissements. Les témoignages des collègues se ressemblent.

La première des difficultés est l'absence des apprentis pendant leurs périodes en entreprise alors que les élèves sont présents et donc que la classe fonctionne.

Des rythmes différents.

La formation des élèves et des apprentis est répartie entre des périodes en classe et des périodes en entreprises (c'est l'alternance). Pour les apprentis, l'alternance est moitié entreprise,

moitié centre de formation. Pour les élèves, la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) est de 22 semaines sur les 3 ans que dure la formation en baccalauréat professionnel. La répartition des 22 semaines est définie par l'équipe pédagogique afin de s'adapter au mieux à la progression choisie. Elle ne peut être la même pour des classes mixées.

De plus, la gestion d'une partie de la classe (élèves) pendant que les apprentis sont en stage relève toujours de la quadrature du cercle. Les dispositifs de remédiations sont d'autant plus difficiles à mettre en place quand le statut dicte la présence.

Enfin, le rythme scolaire permet d'avoir des périodes de récupération pour les élèves (vacances scolaires). Au retour des vacances, seuls les élèves sont reposés, les apprentis ont travaillé. La gestion de classe est souvent délicate lors de ces périodes.

Un fonctionnement ubuesque/antipédagogique

Afin de limiter les décalages entre les élèves et les apprentis, les apprentis sont envoyés en entreprise au maximum pendant les congés scolaires. Les élèves ont un planning, pour les PFMP, alternant semaines en entreprise, semaines au lycée. Ce choix ne permet pas d'avoir la classe complète en permanence en cours. Il y a toujours des périodes sans les apprentis. Les apprentis cumulent les retards dans leur formation pendant ces périodes. Très peu d'apprentis effectuent le travail scolaire à ces moments, ils travaillent 35 heures en entreprise, comment pourraient-ils trouver le temps de faire 2 semaines en une ?

Pour les élèves, la répartition des séquences en entreprise, n'est plus un choix pédagogique, mais résulte d'une contrainte administrative en lien avec le code du travail au détriment de celui de l'éducation.

Des choix de formation niés.

On pourrait aussi préciser que par ces dispositifs ce sont les choix même des jeunes et de leurs familles qui ne sont pas respectés. Ainsi, on impose par les parcours mixés (le plus souvent) une voie de formation en seconde (initial scolaire) et une voie en 1ère/terminale (apprentissage).

Des enjeux de statut pour les élèves/apprentis

Les élèves d'un établissement scolaire ont des droits et des devoirs. Dans chaque établissement, le règlement intérieur les définit. Les absences, retards, sanctions sont suivis par les membres de l'administration (proviseur, proviseur adjoint), les personnels de la vie scolaire (CPE, surveillant) et les enseignants.

Les apprentis sont des salariés. En cas d'absence, l'établissement doit avertir l'entreprise qui décide « seule » des conséquences. Les sections d'apprentissage dépendent d'un CFA départemental ou d'un EPL agricole. Toute la gestion des apprentis passe par ce CFA. Un apprenti peut être convoqué pour un conseil de discipline, mais la sanction demandée ne sera pas exécutive, c'est le maître d'apprentissage qui décide si l'apprenti doit être sanctionné ou non.

Un apprenti doit faire 35 heures hebdomadaire (comme tout salarié), un élève de bac pro entre 30 et 32 heures hebdomadaire (selon la formation).

On assiste donc à une cohabitation de jeunes aux statuts, aux attentes, aux exigences très (trop différentes). Dans une même classe, cohabitent des salariés et des lycéens/étudiants.



Des conditions de travail qui se dégradent

Les témoignages des enseignants qui interviennent dans les classes mixées vont tous dans le même sens. Le décalage scolaire croît à chaque période des apprentis en entreprise. Les apprentis n'ont pas le temps de rattraper les cours avant de revenir dans l'établissement. Le décrochage s'aggrave à chaque fois. La progression est construite en fonction des élèves, les programmes sont construits pour 3 ans de formation de 36 semaines dont 22 de PFMP. Pour une année scolaire, il y a au minimum 5 semaines à récupérer pour les apprentis.

Autre élément, le nombre d'apprenants dans la section peut varier pendant l'année : si un élève signe un contrat, il devient apprenti ; si un apprenti n'a plus de contrat (rupture à sa demande ou à la demande du patron), il redevient élève.

Dans le cas des parcours mixés, en première année de formation, il n'y a que des élèves. La possibilité de devenir apprenti est limitée au tiers de l'effectif. Le choix du statut pour la fin de la formation n'est pas fait en début de cycle. Ce système met donc en concurrence les élèves pour trouver une entreprise. Les établissements signent des conventions avec des entreprises, mais le choix du CFA dépend uniquement de l'entreprise. Si la section mixée dépasse son quota d'apprentis, l'entreprise peut inscrire l'apprenti dans un autre CFA (consulaire ou professionnel).

Un dispositif imposé de fait où le mythe du mixage choisi.

En effet, si « rien n'est imposé ». Le refus de maintenir des formations à petit effectif obligent les personnels à accepter le mixage pour préserver l'emploi, leur emploi. Les postures ne résistent pas au chantage à l'emploi.

Vers une annualisation du temps de travail pour TOUS

Ces dispositifs quel que soit leur développement ou importance induisent forcément une annualisation du temps de travail. Il s'agit donc d'une remise en cause du statut des enseignants et notamment des horaires hebdomadaires. Ainsi, un apprenti doit avoir 35 heures de formation par semaine, si un enseignant est absent, l'administration doit trouver quelqu'un pour prendre en charge les apprentis. Il faut un adulte avec les apprentis quel que soit son statut (enseignant, surveillant, documentaliste...). La qualité de l'heure de face à face pédagogique n'est pas prise en compte. Il s'agit uniquement d'une gestion comptable.

Autre exemple : les établissements concernés par le mixage indiquent sur l'emploi du temps des apprentis des heures de cours en plus : restitution des périodes en entreprise, soutien, ... Ces heures ne sont pas prévues dans l'emploi du temps des enseignants. Soit l'établissement cherche des enseignants volontaires, soit les apprentis sont pris en charge par un surveillant, soit par un personnel de l'établissement assure ces heures.

Des menaces réelles sur l'emploi.

Les conséquences indirectes de ces dispositifs seront aussi à terme des menaces sur l'emploi aussi bien de fonctionnaires dans les LP que de contractuels (CDD ou CDI) dans les CFA.

En analysant les réalités du mixage pro(im)posé par le Conseil régional, la conclusion s'impose d'elle-même. Regrouper dans une même section des jeunes avec des statuts différents n'est profitable à aucun.

Pourquoi cette demande ? C'est une triple volonté politique. Celle d'augmenter le nombre d'apprentis. Celle de toujours vouloir réduire les coûts des formations. Celle de satisfaire les entreprises : elles ne veulent pas signer des contrats de 3 ans pour des jeunes sortant de troisième (ils sont trop jeunes, immatures, pas assez productifs, ...).

Il s'agit bien là d'une vision étriquée du Service public de formation qui chercherait d'abord à rationaliser les dépenses au mépris des conditions d'apprentissage des jeunes, de leurs choix en méprisant les personnels et leur statut. Car au delà d'un discours moralisateur et volontariste, c'est bien la concurrence que l'on fait rentrer une nouvelle fois dans l'école, c'est bien la dérégulation que l'on impose à l'école. Les jeunes et la formation professionnelle méritent une autre ambition.

La FSU participera, à tous les niveaux (conseil d'administration, CAEN, ...), aux débats pour démontrer que d'autres choix sont possibles et doivent être faits. C'est un débat de société : de quelle formation professionnelle voulons-nous ? Une formation la plus complète possible, choisie, qui permette aux jeunes et aux moins jeunes de trouver pleinement leur place dans la société tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Il est nécessaire de :

- ne pas reconduire tous les mixages à la fin du cursus des promotions engagées dans ce dispositif et de refuser toute ouverture de mixage à la rentrée prochaine,
- redonner la priorité au code de l'éducation sur le code du travail dans les classes mixées existantes
- maintenir les deux voies de la formation initiale pour laisser aux jeunes et à leurs familles un choix véritable et non imposé par des considérations budgétaires
- développer les bourses pour les lycéens et apprentis afin donner une véritable liberté de choix aux jeunes, celles-ci garantissant une certaine autonomie des jeunes
- renouveler la réflexion pédagogique sur l'alternance : sortir des caricatures « théorie/pratiques » ; l'alternance est un dispositif de formation mais il n'est pas le seul et surtout, son développement ne doit pas signifier l'accroissement de la période en milieu professionnel mais son « approfondissement pédagogique » lors du retour en milieu scolaire. Il existe d'autres outils (plateaux techniques, exploitations agricoles) au service de l'alternance conçue comme un apprentissage.

Au delà, nous réaffirmons cinq priorités politiques pour la formation professionnelle

- Diminuer les sorties sans qualification
- Augmenter le niveau de qualification des jeunes
- Améliorer les conditions d'accueil et d'études des lycéens et lycéennes professionnels
- Développer des contenus d'enseignement ambitieux
- Réformer la formation des professeur-es de lycée professionnel.